

AIDE DES COLLECTIVITÉS

Certaines collectivités encouragent la participation à Ciné-Enfants en prenant en charge tout ou partie du transport et de la billetterie.

CC DES COEVONS - CHANGEMENT !

Atmosphères 53 vous remboursera 2 transports / année scolaire / école dans la limite du budget alloué par la communauté de commune.

PAS de prise en charge pour la billetterie.

MAYENNE COMMUNAUTÉ - Prise en charge de 2 transports / classe et / an

VILLE DE MAYENNE - 1 billet / an et / élève scolarisé dans les écoles publiques de 1er degré de Mayenne, soit 3,50 € / élève et / an.

PAYS DE MESLAY-GREZ - 1 car / année civile et / école, avec une dépense globale plafonnée à 2000€. Transport réservé et réglé par la communauté de communes.

EX BOCAGE MAYENNAIS, CC DE L'ERNEE, EX PAYS DE LOIRON - 100 % des transports : Transport réservé et réglé par les communautés de communes.

CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER - Vous procédez vous-mêmes aux réservations de cars auprès du transporteur de votre choix. Atmosphères 53 vous remboursera sur justificatif 1 transport par an.

CC DU PAYS DE CRAON- 100 % des transports pour une séance par classe / année scolaire

CC DU MONT DES AVALOIRS, VILLE DE LAVAL, LAVAL AGGLO
Pas de participation.